



Direction territoriale Ouest Département Villes et territoires

Groupe de Travail Dématérialisation des Documents d'Urbanisme Commission « Données » du CNIG

Compte-rendu de réunion du 24 juin 2021

Participants:

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Estelle ALLEMAN	DHUP/QV3/ Chef de projet GPU	Х	
Myriam BASLE	Rennes Métropole		Х
Jennifer BENCHETRIT ou Marion DUMONT	IGN / Projet GPU	MD	
Sébastien BONDOUX	Parenthèses URBaineS		Х
Armel CAILLON	Nantes Métropole		Х
Aline CLOZEL	Grand Avignon	Х	
Alexandra COCQUIERE	Institut Paris Région <i>(ex IAU)</i>		Х
Laetitia CORREAS	Atelier Grégoire André		Х
Dominique ESNAULT	ADAUHR	X	
Bruno FORGET	SIEEA		Х
Stéphanie GABALDA	Rambouillet Territoires	Х	
Arnauld GALLAIS	Cerema Ouest	Х	
Stéphane GARCIA	IGN / Normalisation	X	
Elise HENROT	Géoscope		Х
Morgane HYVERNAGE	Agglomération de Saint-Brieuc	Х	
Nicolas KULPINSKI	Métropole Aix-Marseille Provence	Х	
Leslie LEMAIRE	MTE-MCTRCT-Mer/SG/SNUM	Х	
Pascal LORY	DGALN		Х
Julien MILLET	Pilote du club SIG de la Fédé. SCoT		Х
Cyrille PALUAUD	Bordeaux Métropole		х
Gessica REYNAUD	1Spatial France		Х
Stéphane ROLLE	CRIGE PACA		Х
Vincent ROUILLARD	DREAL Bretagne		Х
Arnaud STEGHENS	Métropole de Lyon		х
Franck TOUYAA	Cergy-Pontoise Agglomération		Х
Christophe VILLOTTA	Communauté d'Agglo de La Rochelle	Х	

Ordre du jour :

- Revue du précédent compte-rendu, points d'actu, infos diverses
- Avancement du SG6 Structuration du Règlement d'urbanisme
- Maintenance évolutive des géostandards
- Avancement du SG5 Symbolisation
- Document référençant les outils libres utiles à la standardisation
- Point divers

Prochaine réunion : 23 septembre 9h30, en visio.

1. Revue du précédent compte-rendu, points d'actualité, infos diverses

Le <u>précédent compte-rendu</u> du <u>GT CNIG DDU</u> est relu et validé. Les actions prévues ont pour la plupart été réalisées et/ou seront décrites en séance. L'appel à volontaire pour reprendre l'animation du SG5 n'a pas suscité de candidature, L. Lemaire et A. Gallais le coaniment en attendant.

1.1 Evolutions du CNIG et retours sur la Commission Données du 10 juin

Bertrand Monthubert a été nommé nouveau président du CNIG avec cette <u>lettre de mission</u>. Le conseil Plénier du CNIG pourra de nouveau se réunir après une période de réflexion sur le fonctionnement du CNIG, et d'élaboration de grandes orientations stratégiques qui lui seront soumises.

Dominique Caillaud quitte la présidence de la Commission Données à laquelle est rattaché le GT DDU, son successeur n'est pas encore désigné. On espère qu'il le sera pour la prochaine Commission Données prévue le 12 octobre.

- La <u>Commission Données du CNIG</u> du 10 juin a été l'occasion de faire un <u>point</u> <u>d'avancement du GT CNIG DDU</u>. La Commission a félicité le travail accompli et recommande de poursuivre les travaux en cours sur la symbolisation et sur la structuration du règlement d'urbanisme.
- S. Garcia animateur du sous-groupe 6 "Structuration du règlement d'urbanisme" nous annonce qu'il se place en disponibilité et ne pourra poursuivre les travaux du SG6.

1.2 Saisine du bureau métier QV3 sur des points juridiques

E. Alleman a relayé au bureau métier les questions posées lors de la précédente réunion :

- 1- Faut-il une procédure d'adaptation réglementaire du document d'urbanisme pour intégrer toute actualisation du cadastre qu'elle soit significative ou légère ?
- => Il n'y a pas nécessité d'adapter le document d'urbanisme pour intégrer une actualisation du cadastre.
- 2- Dans ce cas la procédure est-elle une modification ou une modification simplifiée?
- => Il s'agit d'une procédure de modification simplifiée pour les recalages et on peut invoquer la correction d'erreur matérielle prévue au L143-37 du code de l'urbanisme.
- 3- Quel est, pour les services instructeurs de l'ADS, le délai de prise en compte du cadastre actualisé : dès sa disponibilité, ou bien convient-il d'attendre qu'une procédure d'urbanisme soit mise en œuvre pour procéder au recalage ?
- => Le bureau métier du Ministère DHUP/QV5 a été saisi, E. Alleman attend la réponse.
- A. Gallais rappelle que les collectivités souhaiteraient un document qui donne officiellement réponse à ces questionnements. L. Lemaire remarque que même si le ministère publie son interprétation, le flou réglementaire actuel fait que ces questions resteront in fine à la libre interprétation du juge.

2. Maintenance évolutive des géostandards

2.1 Géostandard SUP

Les consignes de saisie de métadonnées (<u>CSMD-SUP</u>) ont fait l'objet d'une précision sur la balise "mots-clés" : Le code de l'emprise est précédé du chiffre 0 pour un département à deux chiffres et de la lettre R pour une région, exemples : 041 (Loir-et-Cher), R32 (Hauts de France), afin de préciser cette distinction avec les registres de l'INSEE qui n'utilisent pas de préfixe : 41 Loir-et-Cher) et 32 (Hauts de France).

12/07/21 2 / 8

Les CSMD-SUP disposant de cette précision ont été publiés sur le site du CNIG.

En marge du chantier SUP, pour info la DGPR lance un projet de révision du standard COVADIS PPR, sous l'égide du CNIG, probablement piloté par la cellule certification / normalisation de l'IGN avec l'assistance de M. Dumont.

2.2 Géostandard "nouveau SCOT"

Le standard « nouveau » SCoT, a été élaboré suite à l'ordonnance du 17 juin 2020. Validé par la Commission Données du 10 juin, il a été publié sur le site du CNIG en tant que <u>standard "nouveau" SCOT v2021-06</u>. Ainsi, les deux standards SCOT coexistent, et le standard "nouveau" SCOT s'applique aux SCOT élaborés à partir du 1er avril 2021.

En réponse à S. Gabalda les deux standards sont strictement équivalents pour la définition géométrique du périmètre du SCOT, et se différencient principalement sur le nom et le classement des pièces écrites, conformément à l'ordonnance.

2.3 Géostandard PSMV

Une nouvelle <u>notice d'explication de la légende PSMV</u> publiée par le Ministère de la Culture induit deux évolutions dans le standard PSMV :

- 1) le cône de vue (PRESC 40-50) est un objet ponctuel devenant orientable, ce qui entraîne l'ajout d'un attribut ANGLE ;
- 2) pour les « éléments intérieurs particuliers » (PRESC 07-51) l'affichage de l'étiquette TXT autorise désormais la valeur vide ou un indice (nombre) renvoyant vers une liste, en sus des caractères (lettres) initialement prévus.

A. Gallais a intégré <u>les modifications dans le standard PSMV</u>, à relire et commenter jusqu'au 10 juillet.

2.4 Géostandard PLU/CC

Le GT DDU débat sur deux questions transmises par E. Henrot :

- 1/ Doit-on considérer "révision simplifiée" ou "révision allégée" ? Dans le deuxième cas, prévoir un type de procedureUrbaType : RA (plutôt que RS) ?
- E. Alleman indique que la procédure de révision simplifiée est obsolète. La "révision allégée" correspond aux dispositions de l'article L153.34, mais le terme "allégé" n'étant pas mentionné la mention "révision allégée" n'a pas d'existence juridique. L. Lemaire considère qu'il n'y a pas d'utilité à prévoir un code spécifique pour les "révisions allégées" dans le standard si, juridiquement, cette procédure ne se distingue pas des révisions. Elle fera une proposition de modification du standard pour clarifier le fait que le code RS ne doit être utilisé que pour les PLU dont la dernière évolution est une révision simplifiée à l'époque où elles existaient encore. On s'inspirera pour ce faire de la mention indiquée dans le standard SCoT.
- 2) Le standard ne prévoit pas de code pour la bande de recul le long des axes à grande circulation (article L.111-6 du code de l'urbanisme) qui se retrouve codé 99-00 => peut-on envisager un codage spécifique INFO 41-00 ?
- L. Lemaire remarque que la question consiste en fait à déterminer si l'on souhaite créer des codes pour des informations dont l'annexion au PLU n'est pas explicitement prévue par le code de l'urbanisme. Si cela peut avoir un sens en termes de consultation et/ou de symbolisation il serait intéressant de lister les informations qu'une majorité de collectivités font apparaître sur leur document d'urbanisme sans que cela soit obligatoire.
- C. Villotta préconise un code spécifique pour la bande de recul. S. Gabalda indiquera les informations présentes sur les documents d'urbanisme de Rambouillet Territoires.

12/07/21 3 / 8

C. Villotta pilotera l'action consistant à lister les (quelques) principaux codes de périmètres informations (annexes informatives) qu'il conviendrait d'ajouter, en plus d'une INFO 41-00 pour la bande de recul le long des axes à grande circulation (article L.111-6 du code de l'urbanisme).

2.5 Autres évolutions

- 1) M. Dumont indique que la prochaine version du GPU exploitera davantage les libellés en sus de la codification à deux niveaux (codes / sous-codes).
- 2) En rapport avec le §2.3.2 sur les prescriptions 07-51 et 40-50 des PSMV, L. Lemaire recommande de regrouper dans un même passage du standard toutes les consignes de saisies d'attributs spécifiques à certains codes. Elles sont aujourd'hui dispersées dans plusieurs parties des standards et elle estime que les tableaux descriptifs des tables PRESCRIPTION et INFORMATION ne laissent pas suffisamment de place. Elle se propose pour lister tous les codes concernés par de telles consignes.

Décision / Actions

- modifications du standard PSMV, à relire et commenter jusqu'au 10 juillet (tous)
- proposition de modification du standard PLU pour clarifier le code RS (L. Lemaire)
- l'ajout du code INFO 41 est validé (à intégrer par A. Gallais)
- lister les principaux codes de périmètres d'informations à ajouter (C. Villotta)
- lister les codes concernés par des consignes de saisie particulières des attributs (L. Lemaire)

3. Avancement du SG6 "Structuration du règlement d'urbanisme"

Le projet de standard "Structuration du règlement d'urbanisme" vise à permettre à un logiciel d'extraire et exploiter les informations d'un règlement suivant ses articles et paragraphes. Le premier niveau (projet actuel) répond au besoin de présentation des informations structurées pour la consultation du règlement à la parcelle ; le deuxième niveau visera l'extraction des règles associées (ex : marge de recul, etc.) et leurs paramètres (ex : 10m).

Le SG6 a validé le "final draft" (version 3) du <u>projet de standard de structuration du règlement d'urbanisme</u> et un <u>appel à tests a été lancé par le SG6 sous l'égide du CNIG</u> afin de procéder à une phase de consultation avant publication.



Le test s'est déroulé sur une période de trois mois, du 15 mars au 14 juin. La documentation était accompagnée d'un <u>outil</u> basé sur LibreOffice permettant d'ajouter les balises correspondant au règlement, puis de l'exporter au format (XML) dans la structure

12/07/21 4 / 8

du projet de standard.

S. Garcia expose les résultats en s'appuyant sur les réponses au questionnaire associé.

Cinq collectivités (Roquemaure, Hémévillers, Les Avanchers, Le Puy en Velay, Saint-Brieuc) ont participé au test, pour une durée de 2h à 16h. Deux PLU sur cinq ont été traités en totalité. En moyenne, 60 pages de règlement ont été traitées.

S. Garcia indique qu'il n'y a pas eu d'écueil technique particulier mais les testeurs ont signalé la lourdeur du processus de recopie du règlement initial sous LibreOffice, notamment le fait que la copie des images s'avère assez fastidieuse. S'y ajoutent les difficultés d'appropriation du XML et le délai nécessaire pour disposer d'un résultat correct. Au final, les appréciations sur cette première expérimentation menée par des testeurs motivés restent mitigées notamment du fait d'une importante partie manuelle résiduelle jugée assez rebutante.

Questions / débats

Les prescriptions sont identifiées par code et sous-code, mais le SG6 avait identifié que la hiérarchie à deux niveaux n'est pas toujours suffisante. Des retours du test indiquent que pour un code et sous-code donné les règles peuvent être différentes selon les zones. Il conviendra d'étudier la possibilité d'un troisième niveau de codification, par exemple CC-CC-XX, où XX correspondrait au LIBELLE mais sous forme d'un indice.

L'outil se montrera plus efficace dans la structuration (a priori) d'un règlement d'urbanisme en cours d'élaboration, que dans la structuration (a posteriori) d'un règlement pdf existant.

L'outil s'adresserait à des bureaux d'études expérimentés au processus, plutôt qu'à des collectivités l'utilisant de façon très intermittente. S'ensuit un débat sur les capacités des bureaux d'études à s'emparer de l'outil.

- S. Gabalda témoigne que le processus de dématérialisation du PLU, donc a fortiori du règlement écrit sous-forme structurée, est encore parfois très loin des préoccupations des élus qui ne suivront pas facilement ces nouveaux usages.
- C. Villotta remarque que la structuration du règlement d'urbanisme n'est pas une obligation réglementaire mais que la transition numérique est une tendance inéluctable.
- M. Hyvernage perçoit bien l'intérêt de la solution car actuellement son service géomatique intègre des fragments de règlements dans les données géographiques, cependant elle a jugé le test laborieux et considère que l'interface de la solution devra être améliorée.
- L. Lemaire souligne que l'accompagnement d'un tel nouveau processus est une condition essentielle, et qu'il sera nécessaire de fournir une documentation et un outillage adaptés.
- C. Villotta décrit le contexte d'expérimentation en Charente-Maritime où la plateforme départementale est gérée par Soluris qui accompagne les collectivités sur les sujets géomatiques et a testé la solution. Les premiers résultats (qui restent à détailler lors de prochaines réunions) sont plutôt probants pour les règlements présentant une structuration claire et simple, mais des difficultés apparaissent pour les règlements plus complexes. C. Villotta attend le retour exhaustif de Soluris.
- A. Clozel constate que la solution ne semble pas simple à utiliser et elle demande si elle est également susceptible de répondre au besoin de réviser interactivement un règlement d'urbanisme. S. Garcia répond par la négative, car l'outil prend en compte un règlement existant et ne permet a priori l'actualisation que de règlements très simples.
- A. Gallais s'interroge sur les suites du projet, notamment dans le contexte du proche départ de S. Garcia qui anime le sous-groupe, développe et porte la solution.
- S. Garcia précise que les retours sur l'outil sont mitigés mais que le projet de standard n'a

12/07/21 5 / 8

pas suscité de remarques particulières. Il indique comme améliorations à prévoir : la prise en compte du LIBELLE de prescription d'urbanisme comme troisième niveau de structuration ; le rapprochement avec le processus SmartPLU mis en œuvre par l'IGN ; et l'intégration du 2^{ème} niveau de standardisation. S. Garcia prévoit une dernière réunion de sous-groupe avant les congés d'été [Hors réunion : fixée au 9 juillet matin]. Il indique qu'il sera remplacé et que l'IGN poursuivra les travaux mais sans prendre nécessairement en charge l'animation du sous-groupe.

Décision / Actions

- réunir le SG6 le 9 juillet (S. Garcia)

4. Avancement du SG5 Symbolisation

Par L. Lemaire et A. Gallais

4.1 Spécifications de symbolisation

Le SG5 a pour objectif d'élaborer des spécifications de symbolisation pour un affichage à l'écran, prioritairement à la symbolisation sur papier. Il s'agit de fixer les spécifications de symbolisation conformes avec le standard PLU v2017 pour les outils SIG et le GPU.

Le SG5 Symbolisation s'appuie sur le <u>Github dédié.</u> L. Lemaire a alimenté le Github d'une note de présentation, de répertoires dédiés à la symbolisation des PLU et des PSMV. Elle a développé pour la partie PLU un grand nombre de ressources :

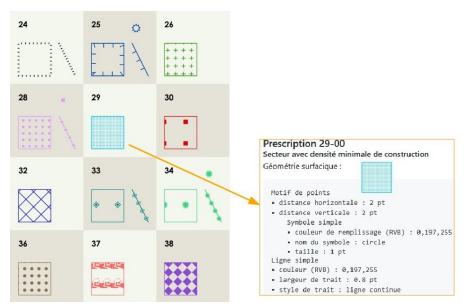
- le <u>répertoire des fichiers QML</u> édités par le SG5, directement applicables lots de données conformes au standard CNIG PLU v2017 ;
- le <u>projet QGIS</u> permettant de <u>visualiser l'ensemble des symboles</u> et leur description littérale ;
- une représentation individuelle de chaque symbole ;
- un <u>ensemble de scripts</u> assurant la maintenance de l'ensemble et la cohérence parfaite entre les symboles et leurs descriptions littérales.

Le SG5 Symbolisation s'est réuni le 4 mai afin de résoudre de nombreuses propositions ouvertes dans le Github (les "issues"). Parallèlement, A. Gallais maintient le document « <u>Spécifications de symbolisation des documents d'urbanisme</u> » publié sur le site du CNIG. Le SG5 a notamment travaillé sur les symbolisations :

- du Zonage :
 - amélioration de la représentation des zones à petite échelle
 - spécifications pour les contours de zones à grande échelle
 - spécifications pour les étiquettes des zones
- des prescriptions :
 - changement de couleur des symboles PSC 16-00, 16-04 et 16-05
 - création des secteurs d'équipements logistiques PRESC 52-00
- des périmètres d'informations :
 - création d'un symbole pour l'INFO 98-00
 - ajout d'un symbole linéaire pour l'INFO 16-00
 - changement de symbole pour INFO 03-00 (ENS), 04-00 (DPU), 04-00 (DPU renforcé) et 33-00 (DP commercial)
 - modification de la couleur du symbole INFO 14-00 (bruit)
 - changement de symbole pour INFO 20-00 (règlement de publicité)
 - modification du symbole pour INFO 17-00 (plomb)

12/07/21 6 / 8

• choix du symbole pour le développement prioritaire d'économie d'énergie INFO 07 Différentes réflexions sont également engagées concernant la symbolisation des PSMV.



Le projet QGIS permet de spécifier les symbolisations de manière graphique et littérale

4.2 Solution de gestion alternative et complémentaire à la symbolisation standard

Le chantier n'a pas connu d'avancement significatif depuis la dernière réunion. L. Lemaire a participé à une réunion avec la maîtrise d'œuvre GPU pour lui exposer le projet et faire valoir l'intérêt qu'il soit porté par le Géoportail de l'urbanisme.

Parallèlement, A. Gallais a présenté la preuve de concept à la Commission Données du 10 juin, qui s'est montrée convaincue par cette solution d'enrichissement de la symbolisation pour une meilleure lecture des documents d'urbanisme numériques.

Des retours sur les perspectives d'implémentation dans le GPU sont attendus.

5. Document référençant les outils libres utiles à la standardisation

N. Kulpinski présente "Guide des outils informatiques pour la dématérialisation des documents d'urbanisme".

Ce document partagé sous forme de Gitbook permet la rédaction collaborative, chacun peut abonder les rubriques actuellement présentes :

- Gérer les données géographiques
- Gérer les pièces écrites en pdf
- Structurer le règlement d'urbanisme
- Gérer l'ensemble des pièces du DU numérique (ou "dossier CNIG")

La rubrique "Structurer le règlement d'urbanisme" sera complétée des outils fournis par le SG6 (cf. §3)

Le groupe propose en séance l'ajout d'items tels que :

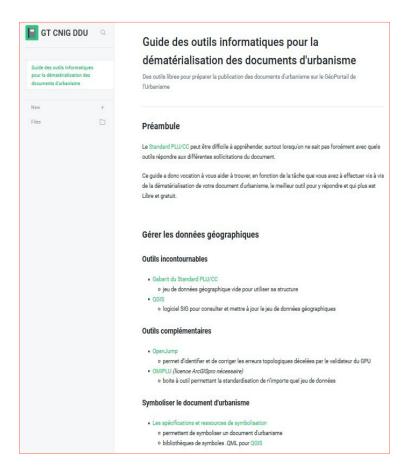
- l'URL d'accès validateur GPU
- les <u>paramètres de contrôles du validateur GPU</u>, suivant les standards et versions supportées par le GPU
- la fiche de P. Capart "Conseils pour la numérisation des pièces écrites en pdf"

12/07/21 7 / 8

- les liens vers les <u>bibliothèques de symboles SLD du GPU</u>
- préciser que PDFSam permet les réorientations de page dans les PDF
- etc.

Décision / Actions

- abonder le Gitbook de ces différents items (N. Kulpinski, A. Gallais, tous)
- Conquise par cette action et celles du SG5 Symbolisation, A. Clozel rédige un article dans le <u>blog SIG & URBA</u>, hébergé par Georezo ;-)



6. Points divers

Du fait de la présence de deux Github distincts pour le SG5 et le SG6, L. Lemaire s'interroge sur la politique d'homogénéisation des Github des groupes de travail du CNIG.

- Interroger le chargé de mission CNIG (P. Vergez) sur les consignes du CNIG à ce sujet (A. Gallais)

12/07/21 8 / 8